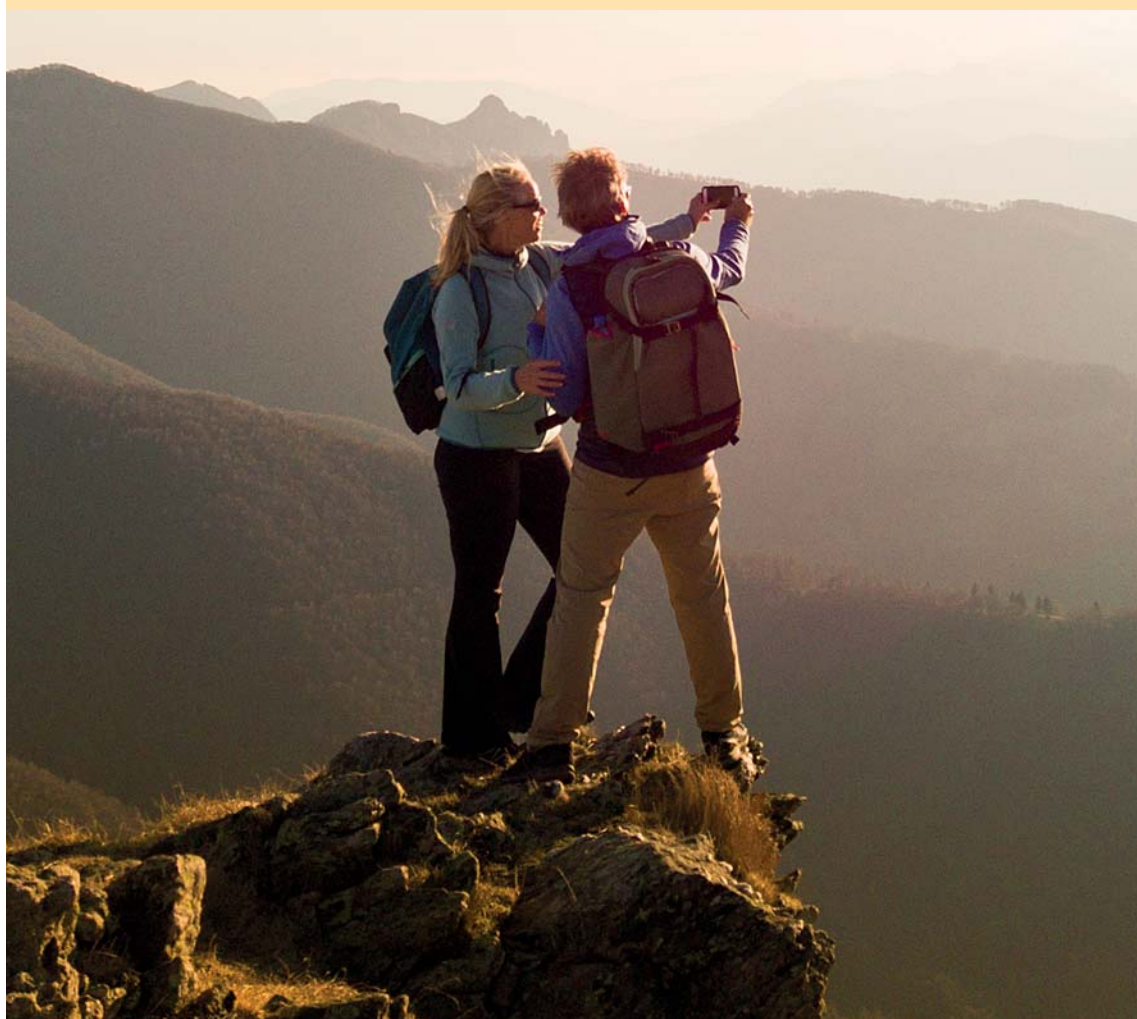


ALLIANZ4LIFE

Pour valoriser un capital ou un complément de ressources tout en les protégeant des secousses des marchés financiers.



Avec vous de A à Z



POUR TOUS VOS PROJETS DE VIE



Une solution pour profiter du potentiel de hausse des marchés financiers pour son capital ou son complément de revenus, tout en disposant de protections en cas de baisse de ces marchés.

Pour vos projets d'avenir, vous vous interrogez

Investir dans des placements sans risque dont les rendements baissent constamment...
... ou placer votre argent sur les marchés financiers présentant un potentiel de croissance en contrepartie d'un risque de perte ?

Pour mon épargne destinée à mes projets de vie :

- Comment tirer parti de la performance des marchés financiers mais être assuré qu'un choc boursier n'efface pas tous les gains accumulés ?
- Comment en profiter sans avoir à m'en occuper ?

Pour ma retraite, face à une baisse vécue ou anticipée des revenus, mon patrimoine financier, immobilier ou professionnel sert à préserver mon niveau de vie et réaliser les projets qui me tiennent à cœur, mais :

- La vie s'allonge, comment être sûr que mon patrimoine sera suffisant pour m'assurer un complément de revenu tout au long de ma vie ?
- Les marchés financiers offrent des perspectives intéressantes, mais comment éviter le risque de perte sur mon complément de ressources ?
- Mon capital doit m'assurer un revenu régulier, mais en cas de besoin, peut-il rester disponible ? Lors de mon décès, ce qu'il en reste pourra-t-il être transmis à mes proches ?

Pour répondre à ces questions, Allianz4Life est conçu pour faciliter vos projets d'avenir

Allianz4Life est un contrat d'assurance vie de groupe multisupports, exprimé en unités de compte, à adhésion facultative souscrit par l'association ANCRE auprès d'Allianz Global Life dac.

Il est composé de deux formules, non cumulables :

- **La formule épargne** : pour protéger une part de votre capital en cas de secousses sur les marchés financiers.
- **La formule retraite** : pour disposer d'un complément de ressources tout au long de votre retraite et garantir un montant minimum annuel.

En investissant sur des supports en unités de compte vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, Allianz Global Life, votre assureur, s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Grâce à l'option **Allianz Protect Invest** de la formule épargne, votre capital constitué est protégé **chaque année**, pour qu'il ne baisse pas de plus de 7, 10 ou 15%, selon le support d'investissement choisi.

Grâce à la garantie **Crescendo** de la formule retraite, votre complément de ressources est sécurisé et ne peut qu'augmenter.



L'association ANCRE, un engagement quotidien à vos côtés

L'association ANCRE est le souscripteur du contrat Allianz4Life.

L'ANCRE, ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques, la RETRAITE et l'ÉPARGNE est une association indépendante, loi 1901, qui représente les intérêts collectifs de ses adhérents.

En adhérant à Allianz4Life, vous adhérez également à l'association ANCRE et profitez ainsi de la dynamique collective d'une association en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance. Pour plus d'information sur les missions de l'ANCRE, vous pouvez consulter : www.ancre-vie.com

Allianz4Life

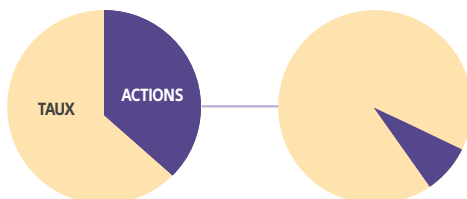
Avec la formule épargne, investissez sur les marchés financiers et protégez votre capital en cas de fortes secousses sur les marchés

Pour profiter des opportunités des marchés financiers, votre capital est entièrement investi sur un support exprimé en unités de compte géré par Allianz Global Investors, l'un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde (source : <https://www.ipe.com/reports/special-reports/top-400-asset-managers>).

Grâce à l'option **Allianz Protect Invest de la formule épargne**, votre capital constitué est protégé chaque année. Selon votre profil d'investissement, un support d'investissement et son niveau de protection associé vous est proposé :

Allianz
STRATEGY SELECT

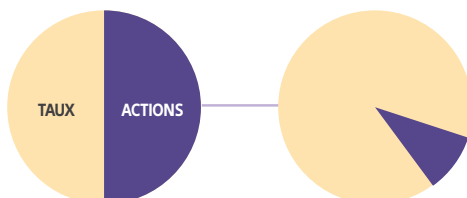
30



**Protection 93 %
du capital constitué**
Maximum 7% de perte
au terme de l'option

Allianz
STRATEGY SELECT

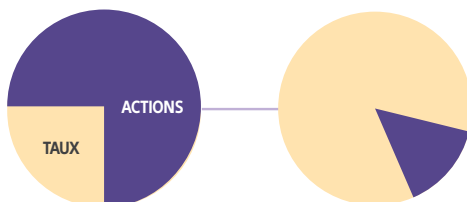
50



**Protection 90 %
du capital constitué**
Maximum 10% de perte
au terme de l'option

Allianz
STRATEGY SELECT

75

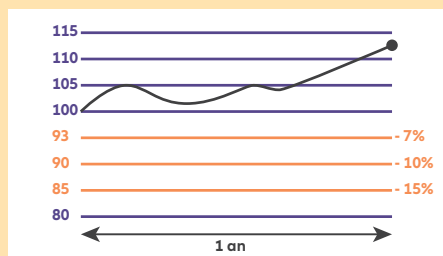


**Protection 85 %
du capital constitué**
Maximum 15% de perte
au terme de l'option

L'option Allianz Protect Invest est automatiquement incluse lors de votre adhésion au contrat.

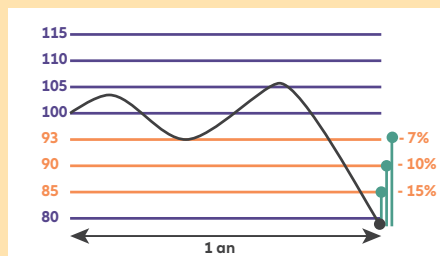
La part de capital protégée à l'adhésion correspond à 85%, 90% ou 93% du versement initial net de frais et de droit d'adhésion, selon le support choisi.

L'option a une durée fixe d'un an et vous gardez l'entière liberté de la reprendre ou non, chaque année, à date anniversaire de l'option (selon les dispositions contractuelles en vigueur sur le contrat). Chaque année au terme de l'option, le capital constitué est comparé à la part de capital protégée, moins les éventuels rachats partiels.



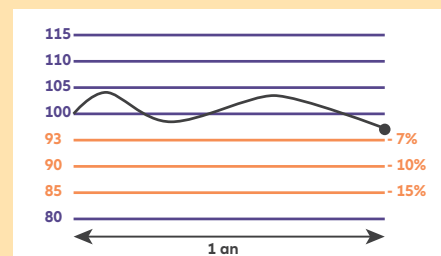
Si le capital a progressé.

C'est sur ce capital constitué à la date anniversaire que s'applique le niveau de protection de 85%, 90% ou 93%, pour la nouvelle année, si vous reprenez l'option.



Si le capital subit une baisse supérieure au seuil de perte, l'option Allianz Protect Invest est activée.

La baisse est comblée, jusqu'au seuil de perte maximale, par l'attribution d'unités de compte sur l'adhésion. Cette attribution augmente le capital constitué et c'est sur ce montant, incluant l'attribution des unités de compte supplémentaires, que s'applique le niveau de protection de 85%, 90% ou 93%, pour la nouvelle année, si vous reprenez l'option.



Point d'attention : si la baisse est inférieure au seuil maximum de perte.

C'est sur ce capital constitué à la date anniversaire que s'applique le niveau de protection de 85%, 90% ou 93%, pour la nouvelle année, si vous reprenez l'option.

En cas de décès, avec l'option Allianz Protect Invest, le capital transmis aux bénéficiaires sera au moins égal à 85%, 90% ou 93% du capital constitué à la date anniversaire de l'option précédant le décès, déduction faite des éventuels rachats partiels et avant application de la fiscalité en vigueur.

Allianz4Life

En formule retraite, votre complément de ressources profite des hausses des marchés, jamais des baisses

Dès l'adhésion nous vous garantissons le montant minimum de votre complément de ressources (selon les dispositions contractuelles en vigueur sur le contrat).

Vivez longtemps et toujours en sécurité

Votre complément de ressources vous est versé sous forme de rachats partiels programmés. Dans le cas où le capital est entièrement consommé, vous êtes assuré de continuer à percevoir, tout au long de votre vie, et toujours avec la même régularité, un montant égal à celui du dernier rachat partiel programmé garanti. C'est l'effet de la garantie Relais Rente Viagère.

Pour profiter des opportunités des marchés financiers, votre capital est investi sur le support exprimé en unités de compte Allianz Strategy Select 50 IT4, pour une gestion équilibrée. Ce support d'investissement est géré par Allianz Global Investors, l'un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde (source : <https://www.ipe.com/reports/special-reports/top-400-asset-managers>).

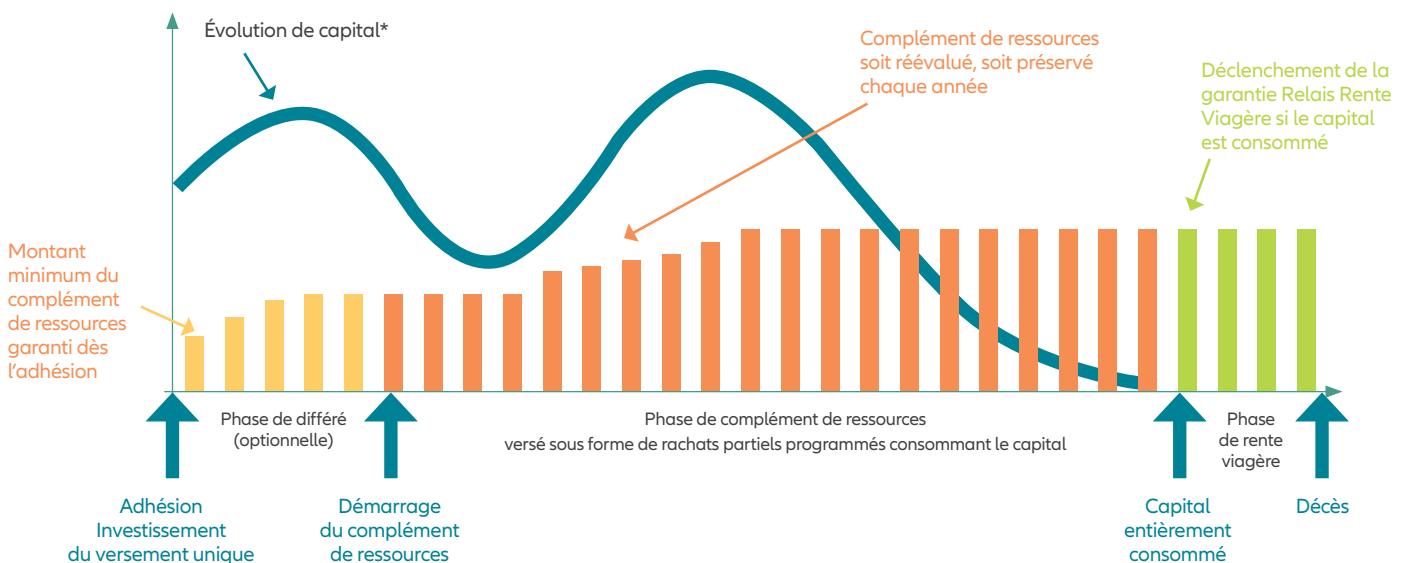
ALLIANZ STRATEGY SELECT 50 IT4 EST NOTÉ 5 ÉTOILES PAR MORNINGSTAR  

Morningstar est un fournisseur d'analyses d'investissement indépendantes. C'est une société spécialisée dans l'évaluation des fonds. <http://www.morningstar.fr/fr/>

Grâce à la garantie Crescendo de la formule retraite et son mécanisme de cliquet, votre complément de ressources ne peut qu'augmenter.

Chaque année à la date anniversaire de votre adhésion, en fonction des performances d'Allianz Strategy Select 50 IT4, l'assureur réévalue ou préserve votre complément de ressources. Vous en êtes informé personnellement à chaque date anniversaire.

Illustration schématique du principe de fonctionnement



* Le capital varie selon l'évolution des marchés financiers et diminue du montant des rachats partiels programmés

Personnalisez le montant de vos compléments de ressources sur le simulateur d'allianz.fr

En vous connectant sur le site allianz.fr, vous pouvez effectuer en toute simplicité des simulations personnalisées. Indiquez votre âge et la date à laquelle vous voulez percevoir votre complément de ressources. Le montant que vous souhaitez investir vous précise, selon 3 scénarios de marchés, la somme annuelle minimum garantie que vous recevrez, et inversement.

Avec Allianz4Life, bénéficiez de souplesse et d'une fiscalité avantageuse

Votre capital est toujours disponible

Un coup dur ? Vous disposez du capital non consommé comme vous l'entendez en effectuant un rachat partiel ou total (selon dispositions contractuelles en vigueur, sauf cas particuliers – exemple : bénéficiaire acceptant – et avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles).

En cas de rachat partiel :

- En formule épargne : si vous bénéficiez de l'option Allianz Protect Invest, la part de capital protégée jusqu'au terme de l'option est diminuée proportionnellement du montant racheté.
- En formule retraite : le montant garanti de votre complément de ressources est minoré de façon proportionnelle.

En cas de rachat total, l'adhésion et toutes les garanties prennent automatiquement fin. En formule épargne, le rachat total avant la date d'anniversaire met fin à l'option Allianz Protect Invest et le montant racheté est alors égal au capital constitué à cette date.

Vous profitez d'une fiscalité spécifique

(Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2020 et susceptible d'évoluer)

Avec un contrat d'assurance vie, seuls les produits issus de la valorisation de votre capital lors d'un rachat, sont soumis aux prélèvements fiscaux et sociaux.

À partir de la 8^e année, les produits bénéficient d'un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune.

Vous transmettez facilement votre capital à vos proches

(Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2020 et susceptible d'évoluer)

En cas de décès, le capital constitué sur le contrat est transmis aux bénéficiaires que vous avez désignés, qu'ils soient vos héritiers ou non, et n'entre pas dans l'actif successoral (sauf cas particuliers : notamment en présence de primes manifestement exagérées). Il est soumis, après abattements, à une taxe spécifique sur les capitaux résultant des primes versées jusqu'à vos 70 ans et aux droits de succession sur les primes versés après 70 ans.

ALLIANZ, AVEC VOUS DE A À Z

Allianz, un partenaire de confiance

La présence constante de nos équipes pour vous aider et vous conseiller

- À vos côtés, votre conseiller, spécialiste de la gestion de patrimoine, est là pour analyser vos besoins et construire avec vous les bonnes solutions pour vos projets.
- Sur allianz.fr, votre Espace Client, vous accédez aux nombreux services en ligne :
 - Consulter la valorisation de votre contrat et réaliser vos opérations en ligne : versement, arbitrage, choix de l'option Allianz Protect Invest et rachat, selon les modalités du contrat.
 - Simplifier vos démarches et retrouver vos documents en ligne (relevé de situation...) 24h/24 et 7j/7 avec le service e-courrier.

La confiance du leader européen de l'assurance et des services financiers

Le savoir-faire d'Allianz en ingénierie financière et assurantielle s'est construit autour de deux lignes directrices :

- Vous faire profiter, partout en Europe, du potentiel des marchés financiers pour faire fructifier votre épargne et ainsi contribuer à la réussite de vos projets.
- Vous offrir des garanties et des assurances qui vous protègent : vous, vos proches, votre épargne et vos revenus.

Allianz Global Life dac est la filiale d'Allianz en Europe pour toutes les garanties innovantes liées à la protection de l'épargne et des revenus.

En France, Allianz Vie est en charge de la distribution et de la gestion d'Allianz4Life.



Pour toute question, votre conseiller est à votre écoute.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 643.054.425 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
340234962 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Allianz Global Life dac

Siège social : Maple House, Temple Road, Blackrock, Dublin - Ireland

Entreprise contrôlée en Irlande par Central Bank of Ireland.
Société à responsabilité limitée de droit irlandais immatriculée à Dublin
sous le numéro 458565. Membre du Groupe Allianz.

Succursale française

1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex
340 234 962 RCS Nanterre

www.allianzgloballife.com



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE des risques,
la RETRAITE, et l'EPARGNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
48, rue de Provence - 75009 Paris

www.ancre-vie.com

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

